

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-dix-septième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 6–10 novembre 2023

Commerce illégal et lutte contre la fraude

Lutte contre la fraude

CONSORTIUM INTERNATIONAL DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ LIÉE AUX ESPÈCES SAUVAGES

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Contexte

2. Dans les paragraphes 30 b) et c) de la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP19), Application de la Convention et lutte contre la fraude, la Conférence des Parties charge le Secrétariat de :
 - b) *soumettre un rapport sur les activités menées, et les résultats obtenus le cas échéant, sous les auspices de l'ICCWC à chaque session ordinaire du Comité permanent et à chaque session de la Conférence des Parties, et consulter le Comité permanent sur l'élaboration du Programme de travail ICCWC afin de veiller à ce que les besoins des Parties soient correctement pris en compte ;*
 - c) *gérer le portail dédié à l'ICCWC sur le site Web de la CITES, dans les langues officielles de la Convention, pour permettre aux Parties d'identifier les possibilités de soutien disponibles par le biais de l'ICCWC ;*
3. À sa 19e session (CoP19, Panama, 2022), la Conférence des Parties a adopté les décisions 19.26 et 19.27, *Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC)*, comme suit:

À l'adresse des Parties

19.26 *Les Parties sont invitées à faire un retour d'information au Secrétariat sur le soutien et les outils de l'ICCWC, sur lesquels le Consortium s'appuiera pour exécuter la Vision 2030 de l'ICCWC et continuer à améliorer ses interventions aux niveaux national, régional et international.*

19.27 *Les Parties sont encouragées à apporter un soutien financier au Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) pour la mise en œuvre de la Vision 2030 de l'ICCWC et de son Plan d'action stratégique associé pour 2023-2026, afin de garantir que le Consortium continue à jouer un rôle de premier plan en apportant un soutien mondial coordonné à la communauté des agents chargés de l'application des lois.*

4. Depuis la CoP19, le Consortium continue à jouer un rôle essentiel en mobilisant les Parties et en travaillant avec elles dans le monde entier pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages, en adoptant une approche coordonnée et cohérente et en fournissant aux Parties les outils, les services et le support technique nécessaires pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages et traduire en justice les contrevenants impliqués. On trouvera dans le présent document certains exemples illustrant le rôle essentiel du Consortium et des détails supplémentaires dans le Rapport bisannuel 2021-2022 de l'ICCWC (voir paragraphe 9 ci-après).

5. Le [portail dédié à l'ICCWC sur le site Web de la CITES](#), géré conformément à la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP19), a été révisé et mis à jour début 2023, à la suite du lancement du nouveau [site Web dédié à l'ICCWC](#) lors de la COP19. Il offre une vue d'ensemble de l'ICCWC, de l'approche adoptée par le Consortium ainsi que des outils et services disponibles. De plus amples détails sont disponibles sur le nouveau site Web dédié à l'ICCWC, disponible en anglais, en français et en espagnol. Ces informations seront régulièrement mises à jour afin que les Parties continuent d'avoir accès aux informations disponibles les plus récentes. En outre, les informations continueront d'être diffusées via les comptes de l'ICCWC sur les réseaux sociaux, notamment sur [X](#) (anciennement Twitter) (@ICCWC_WFC), [LinkedIn](#), [Facebook](#) et [YouTube](#). Afin d'atteindre un public plus large, le Consortium a créé de nouveaux comptes sur X en français (@ICCWC_FR) et en espagnol (@ICCWC_ES) lors de la CoP19.
6. L'exécution du programme de travail du Consortium reste supervisée par le Groupe d'experts principaux de l'ICCWC, soutenu par le Groupe d'experts techniques.¹ Les deux groupes sont présidés par le Secrétariat CITES et comprennent des représentants de chacune des cinq organisations partenaires.² Le Secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires de l'ICCWC pour intégrer les décisions et résolutions pertinentes adoptées à la CoP19 dans le plan de travail du Plan d'action stratégique de l'ICCWC pour 2023-2026, afin de garantir que les activités menées sous les auspices de l'ICCWC continuent à être conformes aux priorités et au mandat de la CITES, ainsi qu'aux dispositions du paragraphe 30 b) de la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP19), *Application de la Convention et lutte contre la fraude*. Les paragraphes 26 et 27 du présent document offre de plus amples détails sur la Vision de l'ICCWC et de son plan de travail associé.
7. Comme indiqué lors de la CoP19, le Programme stratégique de l'ICCWC touche à sa fin. Le Consortium commencera à mettre en œuvre à partir de fin 2023 sa Vision 2030 et son Plan d'action stratégique associé pour 2023-2026. La mise en œuvre du Programme stratégique de l'ICCWC, lancé en 2016, s'est concrétisée grâce aux financements de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, de Monaco, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Union européenne. Les contributions apportées par les États-Unis d'Amérique, la Norvège, la Région administrative spéciale (RAS) de Hong Kong (Chine) et la Suisse au Secrétariat ont également concouru aux travaux et à la coordination de l'ICCWC pendant cette période. Au nom des partenaires du Consortium, le Secrétariat tient à remercier ces Parties pour leur généreux soutien. Toujours au nom des partenaires du Consortium, le Secrétariat remercie le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et la Banque mondiale pour les fonds fournis par l'intermédiaire du [Programme mondial pour la vie sauvage \(GWP\)](#) en vue de soutenir l'évaluation du Programme de l'ICCWC et le développement de la Vision de l'ICCWC.
8. Le présent document contient une mise à jour et un résumé des principales activités menées dans le cadre du Programme stratégique de l'ICCWC. Pour plus de détails, veuillez consulter le Rapport bisannuel de l'ICCWC pour 2021-2022. Le présent document fait également le point sur la mise en œuvre des décisions 19.26 et 19.27.

Mise à jour et récapitulatif des activités menées dans le cadre du Programme stratégique de l'ICCWC

9. En juin 2023, le Consortium a publié le [Rapport bisannuel 2021-2022 de l'ICCWC](#), qui met en évidence les expériences concluantes et les réalisations des Parties qui ont bénéficié du soutien de l'ICCWC et les activités menées dans le monde visant à mieux dissuader, détecter, arrêter et démanteler les réseaux impliqués dans la criminalité liée aux espèces sauvages. Le rapport bisannuel est disponible en tant que document d'information à la session en cours. Voici un aperçu de quelques-unes des questions et activités présentées dans ce rapport :
 - a) Expériences concluantes : le rapport met en évidence quatre expériences concluantes rendues possibles grâce au soutien apporté par l'ICCWC aux Parties et aux régions du monde entier. À titre d'exemple, citons : [la lutte contre la criminalité environnementale en Afrique et en Asie](#) ; [les arguments en faveur de la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages en Mozambique](#) ; [la lutte contre le](#)

¹ Le Groupe d'experts principaux identifie les priorités pour la mise en œuvre des activités, prend des décisions sur les initiatives à soutenir, supervise l'efficacité globale de la mise en œuvre, évalue les progrès et prend des mesures correctives si besoin. Le Groupe d'experts technique est chargé de coordonner et de mettre en œuvre le travail et les activités quotidiennes du Consortium. Le Groupe d'experts principaux de l'ICCWC se réunit tous les trimestres et des appels sont passés tous les mois par le TEG pour suivre la mise en œuvre des projets et adapter les approches en fonction des besoins et des enseignements tirés. Des appels ad hoc supplémentaires sont organisés en cas de besoin.

² Le Secrétariat CITES, INTERPOL, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la Banque mondiale et l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

[blanchiment d'argent et la criminalité liée aux espèces sauvages en Côte d'Ivoire](#) ; et la [coopération transfrontière en matière de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages en Amérique latine](#).

- b) « [Opérations Thunder](#) » 2021 et 2022 : les opérations mondiales annuelles de répression de la criminalité liée aux espèces sauvages, soutenues par l'ICCWC, menées en 2021 et 2022 et connues sous le nom d'« Opérations Thunder », sont mises en lumière dans le rapport bisannuel. Ces opérations ont abouti à un grand nombre de saisies, à de nombreuses arrestations et ont permis de mener plusieurs enquêtes de suivi sur les activités des suspects identifiés.
 - c) L'ICCWC à la CoP19 de la CITES : À la CoP19, l'ICCWC a accueilli une série d'[événements de haut niveau](#), dont l'[annonce de la Vision 2030 de l'ICCWC](#) et la [quatrième réunion mondiale sur les réseaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages \(WEN\)](#).
 - d) [Instruments révisés et mis à jour](#) : Deux instruments clés de l'ICCWC, la [Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts](#) (ci-après la « [Compilation d'outils de l'ICCWC](#) »)³ et le [Cadre d'indicateurs de l'ICCWC pour la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts](#) (ci-après le « [Cadre d'indicateurs de l'ICCWC](#) »)⁴ ont été révisés et mis à jour. Publiée en 2022, la deuxième édition de la [Compilation d'outils de l'ICCWC](#) a été enrichie grâce aux modifications suivantes : l'ajout d'un nouveau chapitre sur la coopération internationale ; l'inclusion de l'ancien chapitre sur les données dans tous les nouveaux chapitres afin de ne pas séparer la collecte des données ainsi que leur analyse du reste de la [Compilation d'outils](#) ; l'insertion de nouvelles sections spécifiquement axées sur la lutte contre la corruption dans les chapitres concernant la lutte contre la fraude et les procédures pénales ; et une meilleure prise en considération des aspects relatifs aux droits de l'homme et à l'égalité de genre dans l'ensemble de [Compilation d'outils](#). La deuxième édition du [Cadre d'indicateurs de l'ICCWC](#), également publiée en 2022, a été mise à jour en vue de modifier les indicateurs pour que ceux-ci reflètent mieux les questions liées à la criminalité affectant les forêts. Il contient également des renvois à la version actualisée de la [Compilation d'outils](#), de sorte que ces instruments restent pleinement intégrés. Les deux versions mises à jour sont disponibles en anglais et sont actuellement traduites en français et en espagnol.
 - e) [Informations sur diverses autres activités de l'ICCWC dans le monde](#) : le rapport attire l'attention sur plusieurs autres questions, notamment l'aide apportée par le Consortium aux Parties dans les domaines relatifs à la gestion des scènes de crime contre les espèces sauvages, l'utilisation des technologies médico-légales, la lutte contre la corruption, le renforcement de la coordination transfrontière, le développement de nouvelles technologies et la lutte contre le blanchiment d'argent et les infractions financières.
10. Outre les mesures susmentionnées et afin de poursuivre la mise en œuvre des six domaines prioritaires de son Programme stratégique, le Consortium a continué à mener des activités ciblées nombreuses et variées, lesquelles sont résumées ci-après.

Déploiement de la Compilation d'outils et mise en œuvre du Cadre d'indicateurs de l'ICCWC

- 11. À ce jour, le Consortium a reçu 37 demandes de déploiement de sa [Compilation d'outils](#). La phase de déploiement est terminée dans 18 pays [Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Congo, Gabon, République démocratique populaire lao, Madagascar, Mexique, Mozambique, Namibie, Népal, Paraguay, Pérou, Philippines, Ouganda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, Viet Nam]. Dans six pays [Bolivie (État plurinational de), Brésil, Colombie, Équateur, Nigeria et République démocratique du Congo], le déploiement est en cours et se trouve à différents stades du processus.
- 12. Lorsque la phase de déploiement de la [Compilation d'outils](#) est terminée, le rapport et les recommandations qui en résultent sont présentés lors d'une réunion de haut niveau avec tous les services gouvernementaux concernés, ainsi que lors d'une réunion multipartite, afin de planifier leur mise en œuvre et le soutien susceptible d'être fourni en la matière. À cet égard, le Rapport bisannuel de l'ICCWC comporte des exemples de soutien apporté en 2021 et 2022 au Bangladesh, à la Bolivie (État plurinational de), au

³ La [Compilation d'outils de l'ICCWC](#) fournit aux responsables gouvernementaux, aux autorités douanières, à la police et aux autres organismes compétents chargés de la lutte contre la fraude un cadre leur permettant de réaliser une analyse complète de leurs ripostes contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts et de cerner leurs besoins en matière d'assistance technique.

⁴ Le [Cadre d'indicateurs de l'ICCWC](#) est un outil qui permet aux pays de mesurer et de suivre l'efficacité de leurs mesures répressives visant à lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts.

Botswana, au Congo, au Gabon, au Mexique, au Mozambique, à la Namibie, à l'Ouganda, au Pérou, à la République démocratique populaire lao, à la République-Unie de Tanzanie et au Viet Nam. Un soutien supplémentaire pour la mise en œuvre des recommandations de la Compilation d'outils a également été apporté à certaines de ces Parties en 2023, ainsi qu'à Madagascar et aux Philippines. Il est également envisagé d'apporter un soutien au Brésil, à la République démocratique du Congo, à l'Équateur et au Nigeria.

13. Le Secrétariat réaffirme de nouveau l'importance pour les Parties ayant déployé la Compilation d'outils de s'efforcer activement de mobiliser des ressources en vue de mettre en œuvre les recommandations formulées à la suite du déploiement, et de demander l'aide de l'ICCWC si nécessaire. Les donateurs, les organisations internationales et nationales qui mènent actuellement des initiatives dans ces pays sont également encouragés à faire tout leur possible pour entrer en contact avec les autorités nationales afin de déterminer comment leurs efforts actuels peuvent être alignés sur les recommandations formulées dans la Compilation d'outils et de soutenir leur mise en œuvre lorsque cela est possible et approprié.
14. La réalisation de l'évaluation du Cadre d'indicateurs de l'ICCWC fait partie intégrante du déploiement de la Compilation d'outils de l'ICCWC décrit dans le paragraphe précédent. Cependant, le Cadre d'indicateurs de l'ICCWC peut également être utilisé de manière autonome par les Parties en tant que moyen d'auto-évaluation pour faire un suivi de ses ripostes contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts et progresser en cernant et en concrétisant les changements requis pour améliorer l'efficacité de ces ripostes. Le Consortium a continué à soutenir la mise en œuvre du Cadre d'indicateurs, qui est désormais achevée dans 20 pays, à savoir l'Angola, la Bolivie (État plurinational de), le Brésil, le Cameroun, Djibouti, l'Équateur (continent et province des Galapagos), le Kenya, Madagascar, le Malawi, le Mexique, la Namibie, le Nigeria, l'Ouganda, le Paraguay, les Philippines, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République démocratique populaire lao, la République-Unie de Tanzanie et la Thaïlande. Au moment de la rédaction du présent document, la mise en œuvre est en cours ou prévue en Colombie, en Éthiopie, en Guinée et au Pérou.

Activités nationales

15. Pour ce qui est des activités au niveau national, le Consortium a continué d'offrir un large éventail de soutien, dont des formations sur des sujets tels que les enquêtes sur les scènes de crimes contre les espèces sauvages, l'utilisation de techniques d'enquête spéciales, la préparation de dossiers judiciaires pour le tribunal, les enquêtes financières liées aux infractions forestières et l'utilisation de Guides de référence rapide⁵. Dans certains pays, le soutien s'est également traduit par des programmes de mentorat visant à conseiller les enquêteurs et les procureurs.
16. Au Nigeria, par exemple, après la mise en œuvre du Cadre d'indicateurs de l'ICCWC en avril 2023 et pendant le déploiement de la Compilation d'outils de l'ICCWC, plusieurs activités ont été menées, notamment un Séminaire national sur la sécurité environnementale (NESS) visant à améliorer la coopération entre tous les acteurs nationaux impliqués dans la lutte contre le trafic d'espèces sauvages, une session de formation des formateurs sur le trafic d'espèces sauvages à l'intention des forces de police, ainsi qu'une réunion d'échange d'informations entre les services nationaux de lutte contre la fraude. Le Consortium a continué à fournir une assistance et des conseils en matière de prévention de la corruption, notamment concernant l'évaluation des risques de corruption, les stratégies de réduction des risques de corruption et l'élaboration de plans et de politiques. Une assistance a été fournie, entre autres, à la Bolivie (État plurinational de) et au Nigeria. Aux Philippines, l'ONUDC a soutenu la création d'un groupe de travail consultatif sur la criminalité liée aux espèces sauvages, dans le cadre duquel le Philippine National Police-Maritime Group (PNP-MG) a mené 852 opérations (soit quatre fois plus que le nombre d'opérations en 2021, qui s'élevaient à 169) liées à des violations de la loi philippine sur les espèces sauvages (*Wildlife Act*), a arrêté 153 personnes et a porté plus de 100 affaires devant les tribunaux.
17. Au début de l'année 2023, la Banque mondiale a alloué des fonds provenant du Programme mondial pour la vie sauvage (GWP) afin de soutenir la mise en œuvre de l'Outil d'évaluation des risques liés à l'environnement et aux ressources naturelles (module sur les crimes ENV) au Cambodge et au Viet Nam. Cet outil permet de mieux comprendre les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme associés aux crimes contre les espèces sauvages et les ressources naturelles et aide à mettre au point des stratégies de lutte contre le blanchiment d'argent fondées sur les risques. Le Mozambique bénéficie également d'une aide continue pour renforcer le respect des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent

⁵ Un Guide de référence rapide a été élaboré pour être utilisé au niveau national et fournit aux autorités du pays concerné des indications sur la législation à appliquer dans les cas de crimes contre les espèces sauvages et sur les points à prouver devant les tribunaux.

et le financement du terrorisme dans les secteurs non financiers et pour former les procureurs aux enquêtes financières (avril 2023). Au Zimbabwe, un programme d'assistance technique destiné aux autorités de lutte contre la fraude et au Bureau du Procureur a également été mis en œuvre début 2023 afin de favoriser une meilleure compréhension et une meilleure prise de conscience des risques. En outre, la Banque mondiale, en collaboration avec ses partenaires de l'ICCWC, a lancé un projet visant à aider les Parties à renforcer l'intégrité de leurs systèmes financiers nationaux et à améliorer la détection des flux financiers illicites liés à la corruption, aux crimes environnementaux et à la mauvaise gestion des ressources naturelles, grâce à l'introduction de listes nationales de personnes politiquement exposées (PEP).

Activités au niveau régional

18. S'agissant des activités au niveau régional, le Secrétariat continue de travailler avec les partenaires de l'ICCWC afin de renforcer les ripostes contre la criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. En étroite collaboration avec le Programme de contrôle des conteneurs (PCC) de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et le Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages de l'ONUDC, des actions sont menées en vue d'appuyer la mise en œuvre des décisions 18.91 (Rev. CoP19) et 19.87 sur le Soutien à la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, et de la décision 19.90 sur l'Équipe spéciale sur le commerce illégal de spécimens d'espèces d'arbres inscrites aux Annexes de la CITES, ainsi que les [résultats pertinents de la réunion](#). A cet effet, plusieurs événements ont été organisés, à savoir : des formations régionales théoriques et pratiques pour les premiers intervenants en première ligne ; des ateliers de formation nationaux ciblés au Sénégal (juin 2023) et en Côte d'Ivoire ; des formations sur les Guides de référence rapide au Cameroun (mai 2023), au Tchad et en République démocratique du Congo ; et un atelier régional destiné aux enquêteurs et aux procureurs en Côte d'Ivoire. Le Consortium a également accepté une invitation à participer au panel de mentorat pour la mise en œuvre de la Stratégie ouest-africaine de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique de l'Ouest (WASCWC). Le Secrétariat rendra compte des progrès accomplis dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale dans son rapport à ce sujet lors de la 78e session du Comité permanent.
19. Afin de renforcer davantage les efforts et la coopération avec les bureaux centraux régionaux et nationaux d'INTERPOL, INTERPOL a organisé des activités de renforcement des capacités et des réunions de consultation, lesquelles portaient sur les priorités régionales et nationales et proposaient des formations ciblées et des activités de renforcement des capacités en coopération avec les partenaires de l'ICCWC. Par exemple, une formation sur les enquêtes financières dans le domaine de la criminalité environnementale a été organisée pour 27 participants, provenant de l'Afrique du Sud, du Botswana, de l'Eswatini, du Lesotho, de Madagascar, du Malawi, de la Namibie, de la Zambie et du Zimbabwe. Il s'agissait d'une initiative pilote pour des activités conjointes de renforcement des capacités, qui devrait être lancée dans d'autres régions. En prenant en considération les besoins de formation recensés lors des réunions régionales annuelles d'INTERPOL en 2022, INTERPOL a également organisé en juillet 2023, en coopération avec la police nationale chilienne (Policia de Investigaciones - PDI), une formation spéciale sur l'identification des espèces sauvages en Amérique latine destinée aux enquêteurs et aux experts médico-légaux de Bolivie (État plurinational de), du Brésil, du Chili, de Colombie, de l'Équateur et du Pérou.

Activités au niveau mondial

20. Au niveau mondial, le Secrétariat a convoqué l'[Équipe spéciale CITES sur les grands félins](#) à Entebbe (Ouganda) en avril 2023 afin de renforcer davantage les efforts et les mesures de lutte contre le commerce illégal des grands félins. Plus de 70 représentants de 28 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud, ainsi que des représentants de l'ICCWC, d'autres organisations intergouvernementales internationales, des réseaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages (WEN) et d'organisations non gouvernementales ont participé à la réunion. À l'issue de la réunion, les participants ont convenu d'un [document final](#) (voir le document SC77 Doc. 39.3 pour plus de détails).
21. Afin d'appuyer les enquêtes en cours, INTERPOL a organisé en février 2023 une réunion régionale d'enquête et d'analyse (RIACM) des cas de trafic de jaguars, à laquelle ont participé des représentants de Bolivie (État plurinational de), du Brésil, de la Colombie, du Panama et du Suriname. La réunion a permis le recensement de nouveaux circuits de trafic et de nouveaux modes opératoires, ainsi que l'échange d'informations sur des cas en cours et des cas clos. Il est prévu d'inviter des homologues de pays asiatiques concernés à de futures activités de suivi. En outre, suite aux saisies effectuées dans le cadre de l'Opération Thunder 2022 et au déploiement d'une Équipe de soutien opérationnel (OST) en Afrique du Sud, INTERPOL a organisé une RIACM sur le trafic de cornes de rhinocéros en mars 2023. Au cours de cette réunion, les autorités de Singapour, de la République démocratique populaire lao et d'Afrique du Sud ont échangé et vérifié des informations sur les liens potentiels avec certains réseaux criminels et ont identifié les

contrevenants actifs dans la chaîne d'approvisionnement illégale pour un complément d'enquête. Des OST ont également été envoyées en Angola et au Viet Nam (en juin et en juillet 2023) afin de mettre au point des activités et des enquêtes ciblées sur des cas prioritaires. Un appui a également été fourni pour deux cours de formation destinés à des pays africains et asiatiques sur l'établissement de profils de suspects.

22. Faisant suite à une proposition émanant de la [4e réunion mondiale des réseaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages \(WEN\)](#), le Secrétariat a lancé en juillet 2023 une [page Web dédiée aux WEN](#) sur le site Web de l'ICCWC. Cette page comporte des informations sur les [Lignes directrices de l'ICCWC pour les WEN](#), les différentes réunions mondiales des WEN qui ont eu lieu depuis 2013 en marge de la Conférence des Parties à la CITES, le [rapport de la quatrième réunion mondiale des WEN](#), des informations et des présentations pertinentes soumises par les réseaux et les participants lors de la quatrième réunion, une [liste des points de contact des WEN](#) et d'autres points de contact pour diverses questions de lutte contre la fraude, ainsi que des détails sur les WEN existants, dont des sites Web et des fiches d'information fournies par les réseaux. Les points de contact WEN sont invités à informer le Secrétariat si des modifications doivent être apportées à la liste des points de contact. Si des WEN souhaitent soumettre des fiches d'information mises à jour ou fournir des informations supplémentaires concernant les WEN, celles-ci peuvent être soumises au Secrétariat pour examen. Au moment de la rédaction du présent document, le site Web des WEN est disponible en anglais et sera également disponible en français et en espagnol en temps voulu.
23. Le Consortium continue de travailler en étroite collaboration avec le Programme mondial pour la vie sauvage (GWP), financé par le [Fonds pour l'environnement mondial \(FEM\)](#), en s'efforçant d'harmoniser ses efforts et de déterminer s'il peut y avoir des synergies avec les investissements du FEM dans les différents pays. Dans le cadre du nouveau cycle de reconstitution des ressources du FEM (FEM-8), la Banque mondiale dirigera le programme intégré « Conservation des espèces sauvages en vue du développement » (WCD IP), ce qui constitue une bonne occasion de continuer à aligner la Vision et les plans de travail de l'ICCWC sur les priorités nationales des 15 pays participants au FEM-8. Par exemple, les outils de l'ICCWC, tels que le Cadre d'indicateurs de l'ICCWC, sont utilisés pour développer des indicateurs de projet dans certains pays bénéficiant du GWP. Le Secrétariat continue d'inciter les Parties ayant déployé la Compilation d'outils à examiner les possibilités de mettre en œuvre les recommandations formulées dans la Compilation d'outils par le biais de leurs projets du FEM et, à tenir compte, selon leurs besoins, des instruments et services de l'ICCWC lorsqu'ils fixent leurs priorités et développent des projets.
24. Enfin, lors de la CoP19, le Secrétariat a rendu compte des efforts en cours visant à améliorer les outils et le matériel de formation en ligne sur les questions de lutte contre la fraude, disponibles sur le Collège virtuel CITES. Une première phase de ce travail a été achevée. Au moment de la rédaction du présent document, le Secrétariat a lancé la deuxième phase de ce travail, qui comprend le développement de cours sur la lutte contre la fraude pour le Collège virtuel CITES. Les partenaires de l'ICCWC appuient ce processus et y contribuent directement ; en outre, le Secrétariat rendra compte des progrès accomplis en la matière lors de la 78e session du Comité permanent.

Mise en œuvre de la décision 19.26

25. Le retour d'information des Parties qui ont bénéficié de l'assistance de l'ICCWC reste positif et la demande d'assistance et de services de l'ICCWC continue d'augmenter. Compte tenu du fait que deux instruments importants de l'ICCWC, à savoir la Compilation d'outils et le Cadre d'indicateurs, ont été révisés et introduits seulement lors de la COP19, les informations sur l'expérience des Parties dans l'utilisation de ces instruments révisés et mis à jour sont encore limitées. Le Secrétariat prévoit de publier une notification aux Parties au cours du deuxième trimestre 2024, dans laquelle il leur est demandé de donner leur avis, comme indiqué dans la décision 19.26. Dans l'intervalle, le Secrétariat continue de recevoir les observations des Parties.

Mise en œuvre de la décision 19.27

26. Le Consortium commencera à mettre en œuvre sa [Vision 2030](#) à la fin de l'année 2023. Le cadre de la Vision 2030 de l'ICCWC fournit une feuille de route qui doit être mise en œuvre au moyen de deux Plans d'action stratégiques quadriennaux ([2023-2026](#) et 2027-2030), qui permettront de lutter de manière holistique et globale contre la criminalité liée aux espèces sauvages. La Vision a été conçue en tenant compte des enseignements tirés des programmes précédents et des commentaires formulés par des parties prenantes d'horizon très variés. Elle suit une méthodologie de la théorie du changement mise au point en vue de soutenir et de renforcer les autorités de protection des espèces sauvages, la police, les douanes et l'ensemble des systèmes de justice pénale afin de veiller à ce qu'ils soient bien équipés et capables de répondre efficacement à la menace que représente la criminalité liée aux espèces sauvages.

27. Un certain nombre d'activités ont été entreprises pour faire connaître aux Parties la Vision 2030 de l'ICCWC et ses Plans d'action stratégiques associés. Au moment de la rédaction du présent document, le plan de travail pour le Plan d'action stratégique 2023-2026 est finalisé et le Consortium est en train de discuter avec différents donateurs afin de déterminer dans quelle mesure ils peuvent contribuer à la Vision de l'ICCWC, comme prévu par la décision 19.27 et comme préconisé par les dispositions du paragraphe 20 de la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP19, *Application de la Convention et lutte contre la fraude*. Au nom de l'ICCWC, le Secrétariat tient à remercier le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour sa généreuse [contribution de 4 millions de livres sterling](#), qui est conforme aux dispositions de la décision et de la résolution. Les fonds nécessaires à la mise en œuvre complète du plan de travail pour le Plan d'action stratégique pour 2023-2026 s'élèvent à 30 millions de dollars des États-Unis, et le nombre et la portée des actions à entreprendre seront augmentés dans la mesure du possible en fonction des fonds reçus.

Observations finales

28. Ces dernières années, les Parties ont beaucoup contribué à la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages dans le monde entier. En dépit de nombreuses expériences concluantes, la criminalité liée aux espèces sauvages reste une menace importante et il demeure primordial de mobiliser les agents en première ligne et de renforcer leurs moyens d'action, tout en fournissant aux Parties les outils, les services et l'assistance technique dont elles ont besoin pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages.

29. Un travail important a été réalisé dans le cadre de la mise en œuvre du Programme stratégique de l'ICCWC, en travaillant avec les Parties et en appuyant leurs efforts de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Le Consortium remercie l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la France, Monaco, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que l'Union européenne, pour leur soutien au Programme stratégique de l'ICCWC. Le Consortium remercie également toutes les Parties, les autorités gouvernementales, les organisations partenaires intergouvernementales, les organisations de la société civile, les instituts de recherche et autres acteurs qui ont collaboré avec l'ICCWC tout au long de la mise en œuvre du Programme.

30. À plus long terme, la Vision 2030 de l'ICCWC démontre la volonté du Consortium à continuer de travailler en étroite collaboration avec les Parties en vue de renforcer les ripostes et la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, en travaillant ensemble et de manière coordonnée. Les efforts doivent de plus en plus être axés sur les enquêtes, les poursuites judiciaires et les condamnations. Cette approche est reprise par la Vision 2030 de l'ICCWC, qui se concentre sur le renforcement des autorités de protection des espèces sauvages, de la police et des douanes, ainsi que sur la mobilisation de l'ensemble des systèmes de justice pénale, afin de garantir que les contrevenants à la législation sur les espèces sauvages soient traduits en justice et que leurs bandes organisées soient démantelées. L'ICCWC est prêt à collaborer avec les Parties et à continuer à fournir des outils, des services et une assistance technique efficaces au cours des dix prochaines années.

Recommandations

31. Le Comité permanent est invité à :

- a) noter l'action menée par les Parties en vue de lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages et à saluer l'assistance fournie par le Consortium ;
- b) prendre note de la révision et de la mise à jour de la Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts de l'ICCWC et du Cadre d'indicateurs de l'ICCWC pour la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, et à pousser les Parties à utiliser ces outils, comme indiqué au paragraphe 19 c) de la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP19), *Application de la Convention et lutte contre la fraude* ;
- c) inciter les Parties à participer activement aux initiatives et opérations de l'ICCWC et à solliciter l'assistance de l'ICCWC en cas de besoin ; et
- d) se féliciter des contributions généreuses des Parties donatrices, grâce auxquelles la mise en œuvre du Programme stratégique de l'ICCWC est possible.